

DÉCISION DU MAIRE N° 2026/06/57

Objet : 57 - Signature d'un contrat de cession de spectacle dans le cadre des animations estivales

Le Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 7 avril 2026 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le souhait de la Ville d'organiser une soirée musicale festive durant l'été,

Décide

- De donner son accord à la signature de contrats de cession de spectacle avec BPA ENTERTAINMENT SAS – 2 place de la Loi – 78 000 Versailles – pour un montant de 6119 € TTC (acompte de 30% à signature du contrat) dans le cadre du spectacle Summer break qui aura lieu le mercredi 26 août 2026.

Fait à Vire Normandie, le 15 juin 2026

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Pascal MARTIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260618-57-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/06/2026
Publication : 19/06/2026

Décision du Maire n°2026/06/57 du 15 juin 2026



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.